



ZONE DE DISTRIBUTION : CASTELLANE CONFLENT

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée a présenté une qualité bactériologique dégradée, ainsi qu'une turbidité régulièrement anormale (trouble de l'eau). Sa consommation est déconseillée aux personnes fragiles. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener).

Les autres paramètres physico-chimiques sont conformes aux exigences de qualité excepté pour la conductivité, ou minéralisation de l'eau, très faible.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des canalisations des réseaux publics ou internes. Dans ce cas, celles-ci doivent être remplacées.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE LA CAROLE, PRISE RIV. DU SILL-CASTELLANE. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 353 personnes sur 2 communes (CAMPOME, MOLITG-LES-BAINS). Le responsable des installations est : « S.I.V.U DU CONFLENT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « REGIE EAU/ASSAINISSEMENT CONFLENT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

C

Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 91 %
Valeur maxi : 20 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 1,09 mg/L
Valeur maxi : 1,5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 275
Valeur maxi : 0 microgramme/L

TURBIDITÉ

C

Dépassements de la limite réglementaire

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 13
Conformité : 76 %
Valeur maxi : 6,9 NFU

ARSENIC

A

Bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 3,12 microgramme/L
Valeur maxi : 4,9 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 5,6 °f
Valeur maxi : 6,6 °f

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

Eau agressive

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 4
Valeur maxi : 4

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/06/2025

UDI 066000744

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.